



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 2098 du 17 mars 2025 de l'honorable Député Monsieur Mars Di Bartolomeo.

- Quelle est l'évolution du nombre de cancers de personnes âgées de moins de 40 ans, respectivement des moins de 50 ans, au Luxembourg sur ces vingt dernières années ?

Le Registre National du Cancer (RNC), créé en 2013, dispose des données pour les nouveaux cas de cancers diagnostiqués chez les résidents du Luxembourg pour la période de 2014 à 2021.

Pour cette période de huit ans, les taux d'incidence par classe d'âge sont présentés dans le tableau ci-dessous. A noter l'inclusion d'une sous-catégorie excluant la classe d'âge de 0 à 15 ans afin de limiter l'influence des cas de cancers chez les enfants qui présentent des caractéristiques très spécifiques¹.

Tableau 1: Taux d'incidence standardisé ((Europe (1)) 100 000 personnes/an) par classe d'âge (<40 ans, 15-39 ans, < 50 ans, 15-49 ans) pour la période de 2014-2021 (Source RNC).



Groupe d'âge	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tout âge	591.5	587.9	618.4	579.6	601.4	619.7	550.0	584.9
< 40 ans	23.1	28.6	28.0	24.3	26.9	25.5	26.9	23.4
*15-39 ans	18.4	22.5	22.5	20.7	21.7	20.0	21.5	17.9
< 50 ans	61.8	67.1	65.1	60.6	70.7	60.4	65.9	61.1
*15-49 ans	51.9	57.8	58.8	52.8	62.8	51.9	59.1	50.5

En raison de l'effectif faible de cas de cancers, il n'est pas possible de dégager des tendances claires quant à l'évolution de l'incidence au fil des années. Plusieurs facteurs peuvent influencer l'incidence des cancers dans ces groupes d'âge, notamment les progrès du dépistage et les changements dans les habitudes de vie. Une période d'observation plus longue serait nécessaire pour déterminer si les tendances (diminution, stabilité ou augmentation) du nombre de cancers chez les jeunes adultes au Luxembourg sont statistiquement significatives.

-Étant donné que l'annonce d'un cancer chez un jeune adulte a un fort impact social, tant sur sa situation familiale que professionnelle, quelles mesures sont prises pour accompagner ces personnes ?

Dans le cadre du Plan National Cancer 2020-2026 (PNC2), plusieurs mesures existent ou sont en cours d'élaboration.

¹ https://www.rnc.lu/Portals/5/Publications/Rapports/RNC_Cancers%20enfants_Lux_2014-2022_Bulletin%20Epidemiolo_VF_final.pdf?ver=8l8f5UAZJgi7yN-NzAc87Q%3d%3d



Un projet d'annonce de diagnostic est en cours d'implémentation (développé en collaboration avec des patients et des professionnels de santé). L'objectif est d'améliorer l'annonce du diagnostic au Luxembourg, au travers de 4 étapes clés :

1. Écouter les patients, leurs aidants et les professionnels de la santé ;
2. Comprendre leurs expériences et leurs points de vue ;
3. Recueillir des témoignages concrets pour identifier les principaux défis ;
4. Collaborer à la recherche de solutions pratiques susceptibles d'améliorer le processus d'annonce du diagnostic au Luxembourg.

Cette 4^{ème} étape sera réalisée au cours de l'année 2025, et elle prévoit :

- Un listing des outils ou prototypes imaginés collectivement par les patients, leurs proches et les professionnels de la santé pour améliorer l'annonce de diagnostic ;
- Le développement des outils pilotes en co-construction avec les professionnels de santé et les patients ;
- Un déploiement à l'échelle nationale (dans le cadre de l'Axe 3 du PNC2).

Un autre projet en cours d'élaboration concerne la création d'une plateforme d'information. Il vise à permettre non seulement la mise à disposition de l'ensemble des informations utiles et disponibles pour les patients et les professionnels de santé en oncologie, mais également le réseautage avec et auprès des institutions impliquées dans le secteur (fondations, associations, établissements, etc.).

Enfin, le PNC2 est en train de ré-évaluer les besoins en case managers et de travailler à un package minimum de soins de supports dont pourraient bénéficier les patients.

-Face à la baisse d'âge des patients atteints du cancer, est-il envisagé de faire débiter les différents programmes de dépistage du cancer plus tôt, comme dans le cas du programme mammographie ?

Les deux programmes de dépistage organisé (pour le cancer du sein et le cancer colorectal) ont été adaptés selon les nouvelles recommandations scientifiques européennes en vigueur².

Depuis juillet 2024, le Programme Mammographie (PM) s'adresse aux femmes dès 45 ans et jusqu'à 74 ans. Le Conseil Scientifique du Domaine de la Santé du Luxembourg n'a pas jugé utile de réduire l'âge d'entrée dans le PM à 40 ans.

En ce qui concerne le programme de dépistage du cancer colorectal depuis juillet 2024, il s'adresse aux femmes et aux hommes dès 45 ans et jusqu'à 74 ans d'âge. Etant donné que le test de dépistage n'est pas invasif et que le Luxembourg dispose d'une expertise marquée en communication sur le dépistage par coloscopie, il a été décidé, avec le soutien du Conseil Scientifique du Domaine de la Santé, de réduire l'âge d'entrée dans le programme à 45 ans (contre les 50 ans dans les recommandations européennes) et donc de débiter le dépistage organisé plus précocement que les préconisations européennes.

² 2022/0290 Council Recommendation on strengthening prevention through early detection: a new EU approach on cancer screening replacing Council Recommendation 2003/878/EC



- Dans l'accord de coalition, il est stipulé que différents programmes nationaux en matière de santé feront l'objet « d'un contrôle de qualité et d'une analyse d'efficience ». Où en sont ces travaux concernant le plan national Cancer ?

Des travaux sont en cours pour lancer l'évaluation des programmes de dépistage tel qu'indiqué dans l'accord de coalition.

A noter que les plans nationaux, dont le Plan National Cancer, font l'objet d'une évaluation à mi-parcours ainsi que d'une évaluation finale réalisée par des experts internationaux du domaine concerné. Les avancées des travaux du PNC2 ont été présentées lors d'une conférence annuelle organisée le 12 mars 2025.

Luxembourg, le 16 avril 2025

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez